

## **Descriptif non technique et rapport d'activité**

Certains laboratoires de l'université (activités de chimie et de biologie associées à la radioactivité) qui aujourd'hui n'existent plus (suite à regroupements ou fermetures), ont utilisés dans le passé des sources scellées et non scellées.

Des travaux ayant eu lieu dans les bâtiments ayant hébergés ces laboratoires, des sources ont été découvertes au fur et à mesure et récupérées dans par le Service Prévention des Risques de l'université et misent en soutes radioactives sur le campus des Cézeaux et à Dunant.

Les sources qui ont été récupérées sont des sources habituellement rencontrées dans des laboratoires de recherches universitaires à savoir :

- Sources non scellées : H3, C14, nitrate / fluorure de thorium, nitrate / acétate /phosphate /sulfate d'uranyle, ...
- Sources scellées : H3, C14, Co60, U233, Ba133, Eu152, Am241, Cs137, ...

Trois soutes de stockage de déchets radioactifs sont concernées par cette demande de renouvellement d'autorisation : les soutes n°3 et n°6 sur le campus des Cézeaux, et la soute de déchet radioactif sur le site Dunant.

Des déchets radioactifs (sources non scellées) et sources scellées sont stockés dans la soute n°3.

La soute n°6 sur le campus des Cézeaux contient du Ra226 liquide en ampoules. Ce radium avait été reconditionné en 2010 par la société ONET Technologies selon les spécifications données par ANDRA. Mais l'ANDRA avait par la suite refusé de récupérer ce fût bien que conforme aux spécifications données.

La société CURIUM a été mandatée par l'UCA en février 2026 pour traiter ce déchet conformément aux spécifications ANDRA (blocage en matrice solide).

Enfin, des déchets radioactifs (sources non scellées) et sources scellées sont stockés dans la soute radioactive du site Dunant

Nous déposons ce dossier de renouvellement avec modification de notre autorisation T630468 de détention de sources non scellées et sources scellées pour les soutes de stockage de déchets radioactifs.

La demande porte donc sur :

- de l'entreposage de déchets radioactifs dans les soutes n°3 et n°6 des Cézeaux et la soute de Dunant ;
- la mise à disposition éventuelle de les soutes n°3 et n°6 des Cézeaux et la soute de Dunant à des prestataires spécialisés pour de la caractérisation et/ou reconditionnement de déchets radioactifs (au moins pour le fut de radium dans la soute n°6 des Cézeaux).

La finalité de ces soutes étant l'évacuation auprès de l'ANDRA ou reprise des sources scellées par les fournisseurs.

Depuis la délivrance de l'autorisation actuelle, aucune source scellée ou non scellée n'a été ajoutée dans les soutes.

Le 26 janvier 2026, un enlèvement de futs ANDRA a été effectué.

8 futs (3 LA, 2 SI, 2 SL, 1 SNCM) du site Dunant ont été enlevés (soit une activité de 122,89 MBq en H3 et une activité de 82,18 MBq en C14)

36 futs (10 LA, 1 SC, 6 SCM, 8 SI, 3 SL, 1 SLV, 7 SNCM) du site Cézeaux (soit une activité de 1033,13 MBq en H3 et une activité de 408,74 MBq en C14) ont été enlevés.

Les modifications apportées à notre autorisation initiale portent :

- La suppression de sources non scellées de H3 soit une activité détenue de 0 Bq
- La suppression de sources non scellées de C14 soit une activité détenue de 0 Bq
- La modification de l'activité détenue en source scellée C14 : il était autorisé 1110 Bq, alors que l'activité détenue est 11100 Bq (0.0111 MBq).

Les démarches pour faire reprendre les sources scellées ont été relancées en février 2026.

- Le LEA a été contacté concernant des sources CERCA LEA et des échanges ont eu lieu. Le LEA pourrait éventuellement reprendre des sources LMRI / CEA. Cela est en cours d'évaluation par le LEA.
- La société NACPHILOTECHNICS a été contacté pour des sources fabriquées par Nuclear Chicago. Nous n'avons pas encore eu de retour.

Dans le cas où des sources scellées ne pourraient être reprise par des entreprises, nous solliciterons l'ANDRA.

En termes d'anomalies, les contrôles internes n'ont pas été effectué régulièrement comme cela aurait dû être le cas. Cela a été corrigé en février 2026 avec la remise en place de ces contrôles internes.

D'autre part, le contrôle annuel au titre du code de la santé publique aurait dû avoir lieu en novembre 2025. Celui-ci a été fait le 24 février 2026 par la société AlphaRadioprotection. Dès que le rapport nous sera transmis, nous le transmettrons à l'ASNR.